

DOCUMENT EXTERNE

Londres, 26 juillet 1996

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
Un prisonnier d'opinion tibétain
mort en captivité

Selon des informations reçues par Amnesty International, Kelsang Thutob, moine tibétain de 49 ans emprisonné depuis le mois d'avril 1989, est mort le 5 juillet 1996 à 4 heures du matin, dans la prison de Drapehi, à Lhassa, capitale du Tibet. Ces renseignements indiquent qu'il est décédé des suites d'une maladie pour laquelle il n'a pas reçu de soins médicaux. Des sources tibétaines ont fait savoir qu'il était en bonne santé avant son incarcération mais que, ces dernières années, aucun membre de sa famille n'avait été autorisé à lui rendre visite.

On pense que, peu de temps avant sa mort, l'état de santé général de Kelsang Thutob était extrêmement précaire et qu'il souffrait d'une hypertension artérielle pour laquelle il n'aurait pas reçu de soins médicaux. Selon des informations reçues antérieurement, au cours de sa détention dans la prison de Drapehi il souffrait de sous-alimentation et avait été victime de mauvais traitements¹.

Sa famille n'ayant pu obtenir de droit de visite pendant plusieurs années, les premières informations sur ses conditions d'incarcération provenaient d'anciens détenus de la prison de Drapehi. L'un d'eux a indiqué qu'en 1992, Kelsang Thutob y était cuisinier. Vers le milieu de l'année 1993, un de ses parents à qui on avait refusé le droit de visite, a été informé que Kelsang Thutob n'était plus incarcéré à cet endroit. Cependant, un ancien détenu a affirmé l'y avoir vu le 12 juin 1993.

Avant son arrestation, Kelsang Thutob était moine au monastère de Drepung, près de Lhassa. Il a été arrêté en avril 1989 alors qu'il tentait, semble-t-il, de fuir le pays. En novembre 1989, il a été condamné à dix-huit ans de réclusion par le tribunal populaire intermédiaire de Lhassa, soit à l'une des peines les plus longues prononcées ces dernières années au Tibet contre un prisonnier politique. On l'a accusé d'avoir « constitué une organisation contre-révolutionnaire et fait de la propagande contre-révolutionnaire » en diffusant de la « littérature à caractère réactionnaire » qui « calomnie de façon virulente le système socialiste chinois, dont la caractéristique est d'être une dictature démocratique du peuple » et d'avoir tenté de « sortir illégalement du pays ».

Neuf autres moines du monastère de Drepung, Ngawang Phulehung, Jampel Changehub, Jampel Losel, Jampel Monlam, Jampel Tsering, Ngawang Kunga, Ngawang Gyaltzen, Ngawang Oeser et Ngawang Rigzin, également accusés d'avoir pris part à des activités « contre-révolutionnaires », ont été condamnés à la même époque à des peines allant de cinq à dix-neuf ans d'emprisonnement². Les jugements ont été prononcés lors d'un rassemblement de condamnation publique, qui s'est tenu le 30 novembre 1991. Amnesty International a adopté les dix moines en tant que prisonniers d'opinion.

La « littérature à caractère réactionnaire » que Kelsang Thutob et les neuf autres moines ont été

¹ Voir Tibet Information Network du 26 juillet 1996.

² Trois moines ont été condamnés à des peines de cinq ans d'emprisonnement, qui devaient expirer en avril 1994 : Jampel Monlam et Ngawang Kunga ont été libérés ; on suppose que c'est également le cas de Jampel Tsering.

accusés d'avoir diffusé comprenait une traduction tibétaine de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Parmi les autres documents se trouvaient notamment des informations sur les récentes activités de la dissidence au Tibet ainsi que sur les Tibétains tués par la police au cours d'une manifestation en faveur de l'indépendance.

Jusqu'à présent, les autorités n'ont donné aucun détail sur les circonstances et les causes de la mort de Kelsang Thutob. Amnesty International est préoccupée par les informations signalant qu'il a été maltraité en prison et que des soins médicaux lui auraient été refusés alors que son état de santé était critique. Elle appelle les autorités à ouvrir une enquête exhaustive et impartiale sur ces accusations et d'en rendre les conclusions publiques. L'Organisation demande également la libération immédiate et inconditionnelle des moines se trouvant encore en détention.

Amnesty International s'inquiète également du sort de Ngawang Chozphel, un exilé tibétain âgé de trente ans qui serait détenu au Tibet depuis près d'un an. Ngawang Chozphel s'est rendu au Tibet en juillet 1995 pour y tourner un documentaire sur les arts du spectacle traditionnels tibétains. C'est sa mère qui, ne le voyant pas rentrer en Inde comme prévu en décembre 1995, a signalé sa disparition.

Ngawang Chozphel serait incarcéré au centre de détention de Nyari à Shigatsé. Il y a été vu pour la dernière fois en octobre 1995 par un homme d'affaires tibétain vivant actuellement en exil, Dorji Rinchen, également détenu à l'époque, et qui, depuis, a quitté le Tibet. Aucune information nouvelle le concernant n'est parvenue depuis. À la connaissance d'Amnesty International, il n'a encore été ni jugé ni inculpé.

Merci d'envoyer des télégrammes, télex, lettres exprès ou par avion, en anglais, chinois ou dans votre propre langue

* exprimez votre inquiétude concernant la récente mort en détention de Kelsang Thutob qui aurait été victime de mauvais traitements et à qui on aurait refusé tout soin médical ;

* réclamez une enquête exhaustive et impartiale sur ces accusations ainsi que sur les causes de son décès, et demandez à ce que les autorités rendent leurs conclusions publiques ;

* préconisez la libération immédiate et sans condition de Ngawang Phulehung, Jampel Changehub, Jampel Losel, Ngawang Gyaltzen, Ngawang Oeser et Ngawang Rigzin, et demandez confirmation de la libération de Jampel Tsering ;

* exhortez les autorités à relâcher Ngawang Choephel immédiatement et sans condition, à moins qu'il n'ait été inculpé d'une infraction prévue par la loi.

Envoyez vos appels à :

Président du gouvernement populaire de la région autonome du Tibet

Gyaltzen Norbu Zhuxi

Xizang Zizhiqu Renmin Zhenfu

1 Kang'angdonglu

Lasashi 850000

Xizang Zizhiqu

République populaire de Chine

Télex : 68014 FALOT CN ou 68007 PGVMT CN

Télégrammes : President of the Regional People's Government, Lhasa, Tibet Autonomous Region,

République populaire de Chine

(Formule d'appel : Dear President/Monsieur le président)

Gouverneur de la prison N●1 (prison Drapehi) de la région autonome du Tibet

Jianguzhang

Xizang Zizhiqu Di Yi Jiangu

Lasashi 850003

Xizang Zizhiqu

République populaire de Chine

(Formule d'appel : Dear Governor/Monsieur le gouverneur)

Dircteur du centre de détention de Nyari

Nyari Kanshousuo Suozhang

Shigatszshi

Xizang Zizhiqu

République populaire de Chine

(Formule d'appel : Dear Director/Monsieur le directeur)

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : People's Republic of China. Tibetan prisoner of conscience dies in prison. Index AI ASIA 20/28/96. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - Service RAN - août 1996.